

**Annexe IIb**  
**Règlement d'examen - Brevet d'études professionnelles**

Intitulé des épreuves	Unité	Coeff.	Scolaires Établissements publics ou privés sous contrat Apprentis CFA ou sections d'apprentissage habilités	Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires Établissements privés hors contrat  Apprentis CFA ou section d'apprentissage non habilités Formation professionnelle continue (établissements privés)  Enseignement à distance  Candidats individuels	Durée de l'épreuve ponctuelle
EP1 - Analyse et exploitation d'un dossier de fabrication	UP1	4	CCF *	CCF	Ponctuelle écrite	2 h
EP2 - Épreuves pratiques	UP2	9 (1)	CCF	CCF	Ponctuelle pratique	Option A 4 h (+ 1 h PSE) Option B 6 h (4+2) (+ 1 h PSE) Option C 4 h (+ 1 h PSE)
EG 1 - Français-histoire-géographie-éducation civique	UG1	6	Ponctuelle écrite	CCF	Ponctuelle écrite	3 h
EG 2 - Mathématiques-sciences	UG2	4	CCF	CCF	Ponctuelle écrite	2 h
EG 3 - Éducation physique et sportive	UG5	2	CCF	CCF	Ponctuelle	

\* Contrôle en cours de formation.

(1) Dont coefficient 1 pour la prévention-santé-environnement.